|  |  |
| --- | --- |
| Logo_Maison des Adolescents_HauteDef | C:\Users\SBENDAOUD\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\logo-footer[1].png |
|  |  |

***Poste d’Assistant Spécialiste Partagé***

***Maison de Solenn CHU COCHIN/MDA de Saint-Denis***

Un poste **d’Assistant Spécialiste Partagé** est proposé à compter du 1/11/2024 par la Maison de Solenn/ CHU COCHIN en partenariat avec la Maison des Adolescents de Saint-Denis.

L’assistant partagerait son temps entre ces deux services à raison de 2 jours et demi par semaine dans chacun des services.

**La Maison des adolescents de l'hôpital Cochin, Maison de Solenn,** propose des accueils et des soins individuels, familiaux et transculturels aux adolescents et à leurs familles d'où qu'elles viennent. Il y a aussi des hospitalisations temps-plein et de jour. Les adolescents suivis ont entre 11 et 18 ans. En fonction de son profil, l'assistant partagé entre nos deux services pourra faire des prises en charge individuelles et familiales à la Maison de Solenn et se former à la recherche clinique dans le domaine de la psychopathologie des adolescents. Les pathologies rencontrées sont toutes celles qui émergent à l'adolescence, TCA, tentatives de suicide, personnalités pathologiques, crises familiales... L'assistant pourra se former aussi aux spécificités cliniques de la Maison de Solenn, traitements familiaux, psychodrame ou traitements transculturels. Le profil peut être adapté en fonction du parcours de l'assistant.

**La Maison des Adolescents de Saint-Denis** propose des accueils rapides aux adolescents pour évaluer leurs difficultés puis des ateliers à médiation, des entretiens familiaux et des psychothérapies individuelles. Implantée au centre-ville de Saint-Denis, elle dispose d’une équipe pluridisciplinaire composée de 3 pédopsychiatres, de psychologues, d’éducateurs, d’une psychomotricienne et d’une enseignante. En fonction des besoins, les patients peuvent également bénéficier d’une consultation parent sans adolescent, d’un soin de thérapie familiale, et de psychodrame. L’unité organise également deux séjours thérapeutiques chaque année. L’accès est facile, métro L 13, RER D, Ligne H (7 min de gare du Nord).

L’assistant bénéficie d’un complément de rémunération grâce à une prime d’exercice territorial. **Réponse souhaitée avant le 15/4/2024** (dossier de candidature à déposer à l’ARS avant le 22/4/2024). Les PADHUE sont éligibles à ce dispositif.

**CONTACT :**

[marie-rose.moro@aphp.fr](mailto:marie-rose.moro@aphp.fr) ou 01 58 41 28 01

[jeanpierre.benoit@ch-stdenis.fr](mailto:jeanpierre.benoit@ch-stdenis.fr) ou 01 48 20 07 63